



Commission européenne

## Besoin de plus amples informations ?

Consultez le site  
[www.erasmus-entrepreneurs.eu](http://www.erasmus-entrepreneurs.eu)  
 pour en savoir plus et connaître les points de contact locaux

ou  
 contactez le bureau d'assistance «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»  
[support@erasmus-entrepreneurs.eu](mailto:support@erasmus-entrepreneurs.eu)

 Twitter @EYEprogramme

 Facebook EYEprogramme



Office des publications

ISBN 978-92-79-72032-1  
 doi:10.2873/52738

Une initiative de l'Union européenne



Participer au programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs», c'est simple !

1. Consultez le site [www.erasmus-entrepreneurs.eu](http://www.erasmus-entrepreneurs.eu) pour connaître les critères d'admission et vous inscrire.
2. Trouvez l'entrepreneur qui correspond à vos critères à l'aide d'un des points de contact locaux et formalisez votre coopération.
3. Partez vers la destination choisie et collaborez avec l'entrepreneur d'accueil, ou accueillez un nouvel entrepreneur si vous êtes chef d'entreprise chevronné. Enfin, bénéficiez de votre échange transfrontalier entre professionnels.



Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Vous avez envie de lancer votre entreprise, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Vous désirez étendre vos activités ?

#EUandMe  
 #ErasmusEntrepreneurs



## Pourquoi

le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» ?

Ce programme donne aux nouveaux entrepreneurs la possibilité de collaborer avec un chef d'entreprise chevronné d'une petite ou moyenne entreprise (PME) d'un autre pays participant.

Le programme vise à stimuler:

- l'esprit d'entreprise,
- la compétitivité,
- l'internationalisation,
- le développement de start-up et de PME déjà établies.

Il est en place dans les États membres de l'Union européenne ainsi que dans d'autres pays. Il contribue également au transfert de savoir-faire et de compétences managériales, essentiels à la bonne gestion d'une PME.

## Qui peut participer ?

- Les **futurs entrepreneurs** qui veulent lancer leur entreprise et les **nouveaux entrepreneurs** dont l'entreprise a moins de trois ans.
- Les **entrepreneurs chevronnés** (propriétaires-dirigeants ou administrateurs) qui ont plus de trois ans d'expérience dans la gestion de leur propre PME.

La participation n'est soumise à aucune limite d'âge !

## Quels sont les avantages ?

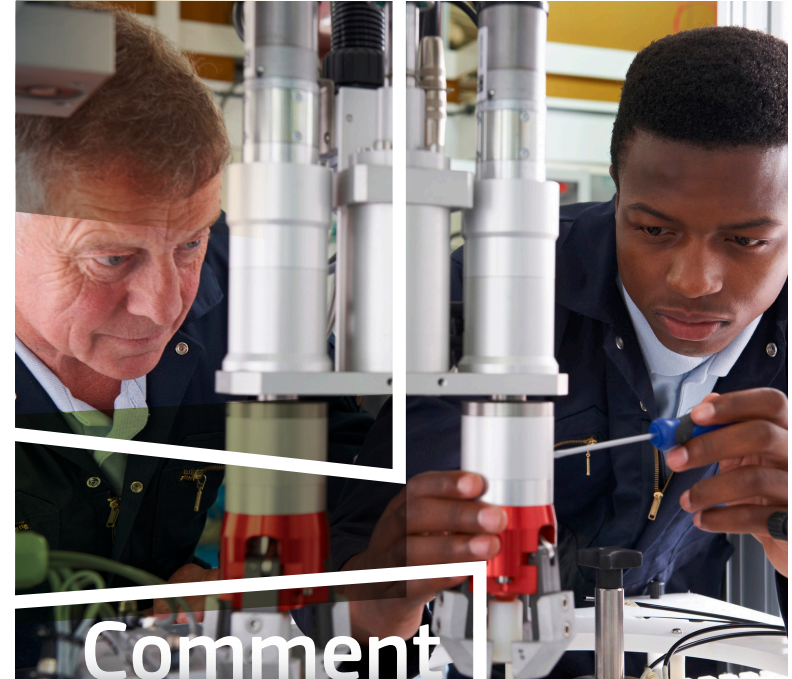
Le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» est bénéfique à la fois pour les nouveaux entrepreneurs et pour les entrepreneurs d'accueil.

### Nouvel entrepreneur

- Une expérience pratique et des conseils acquis auprès d'un entrepreneur expérimenté
- Des contacts internationaux
- Des connaissances acquises sur de nouveaux marchés
- Des opportunités de nouveaux fournisseurs, clients et partenaires potentiels

### Entrepreneurs d'accueil

- Un accès à des compétences nouvelles et des connaissances innovantes
- Un collaborateur avec un regard neuf et des idées novatrices
- Un savoir-faire et des informations sur de nouveaux marchés
- L'opportunité de démarrer un partenariat commercial avec un entrepreneur d'un autre pays



## Comment

fonctionne le programme ?

Le nouvel entrepreneur se rend dans le pays de l'entrepreneur d'accueil avec le soutien financier de l'Union européenne. Ils collaborent alors pendant un à six mois et s'aident mutuellement pour développer leurs activités. Tout au long de leur participation au programme, les deux entrepreneurs sont accompagnés par les points de contact locaux du programme dans leurs pays respectifs.